



Voiture abimée par un chien

Par **Lapeyre Josiane**, le **28/10/2017** à **13:05**

Bonjour,

Je suis infirmière libérale, un chien dans la propriété d'un patient a abîmé ma voiture. On a fait un constat et l'assurance du propriétaire du chien a bien voulu payer la facture. Mais le propriétaire du chien a fait une autre déclaration en amont qui dit que je n'avais pas à entrer dans la propriété, que j'arrivais vite. Quand j'appelle le propriétaire du chien, il me dit que ce n'est pas vrai, qu'il n'a jamais dit ça. Son assurance me dit qu'il faut qu'il fasse un courrier comme quoi il ne l'a pas dit mais lui ne veut pas. Quel recours ai-je ? Je me vois dans l'impasse.

Merci et à bientôt.

Par **Tisuisse**, le **30/10/2017** à **07:27**

Bonjour,

Le propriétaire du chien est présumé responsable des dommages causés par son animal. Pour s'exonérer de cette responsabilité, il doit prouver ce qu'il avance.

Solution : LR/AR au propriétaire du chien lui demandant le remboursement des dommages, à ce propriétaire de faire jouer sa garantie d'assurance, faute de quoi le dossier sera déposé en justice et c'est le juge qui tranchera.

Par **Lapeyre Josiane**, le **30/10/2017** à **13:26**

Bonjour

Merci beaucoup pour votre réponse. Je vous tiendrais au courant de l'issu de cette affaire. Et encore merci

Bonne journée